

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 3 février 2026, fut adopté le règlement suivant :

Règlement # 413-2025 : Règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2026 ainsi que les conditions de leur perception

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 4^e jour du mois de février 2026.



Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière